

Programme d'appui à la jeunesse tunisienne *EU4Youth*

Projet : Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie

APPEL A CANDIDATURES DESTINE AUX MUNICIPALITES TUNISIENNES

1. Contexte

La Délégation de l'Union européenne (DUE) et le Centre de Développement International pour la Gouvernance Locale Innovante Agence de coopération internationale de l'association des communes néerlandaises (CILG-VNG International) mettent en œuvre la composante 3 du programme de soutien à la jeunesse tunisienne « Programme EU4Youth », dont l'objectif général est de contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisien(ne)s les plus défavorisé(e)s à travers une approche de développement local.

La composante 3 concerne la mise en œuvre de l'action intitulée « *Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie* » (2021-2025). L'objectif de ce projet est de renforcer l'inclusion des jeunes et des questions liées à la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux national et local.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, 10 (dix) municipalités tunisiennes seront sélectionnées suivant un processus ouvert et répondant aux principes de transparence, d'égalité de chances, d'inclusion et sur la base des critères préétablis, présentés plus bas.

Le présent appel à candidatures expose les critères d'éligibilité et la démarche à suivre par les municipalités intéressées pour participer à cette action.

Les municipalités sélectionnées à travers ce processus (ci-après appelées municipalités bénéficiaires) par le projet bénéficieront d'un accompagnement technique et d'un appui financier, et ce grâce au soutien de la DUE et de l'Ambassade des Pays-Bas en Tunisie.

2. Axes d'appui aux municipalités bénéficiaires

En amont de la mise en œuvre des axes d'intervention ci-dessous, les municipalités bénéficiaires seront appuyées dans la constitution et/ou le renforcement de mécanismes de représentativité et des voix des jeunes au niveau local.

Les principales activités à mettre en œuvre à l'échelle locale dans le cadre de la composante 3 du Programme *EU4Youth* au profit des municipalités bénéficiaires s'articuleront autour des axes suivants :

- Axe 1 : l'appui aux municipalités bénéficiaires dans les processus de planification et de programmation locale, faisant participer les jeunes dans le but d'intégrer pleinement leurs besoins dans l'action publique locale ;
- Axe 2 : l'appui financier et technique à des projets portés par des associations locales mobilisant des jeunes ;
- Axe 3 : l'appui à des projets dont les jeunes sont directement bénéficiaires, notamment ceux issus de groupes vulnérables, tels que prévus dans la programmation issue du processus de planification locale ;
- Axe 4 : l'accompagnement, dans le sillage des projets soutenus, se fera en matière :
 - o du développement et/ou de renforcement d'outils et dispositifs participatifs intégrés au système de gouvernance locale impliquant les parties prenantes,
 - o du renforcement des mécanismes de représentativité et de participation de jeunes en vue de leur intégration effective dans ce système de gouvernance locale ;
- Axe 5 : la capitalisation et la dissémination des expériences auprès d'autres territoires et des instances décisionnelles.

3. Critères d'éligibilité

Sont éligibles à participer à cet appel à candidatures :

Critère	Source de vérification
1. Les municipalités qui disposent de commissions municipales chargées de la jeunesse et/ou de la démocratie participative actives .	Décision de création et procès-verbaux de réunions
2. Les municipalités qui ont des collaborations avec des organismes publics tunisiens œuvrant dans le domaine de la jeunesse ¹ , depuis les dernières élections.	Sur déclaration
3. Les communes ne bénéficiant pas d'un appui en cours de la part d'organismes internationaux en matière de jeunesse.	Sur déclaration

Les communes sélectionnées seront représentatives de la diversité territoriale de la Tunisie.

4. Dossier de candidature

Les municipalités intéressées par le présent appel à candidatures sont appelées à soumettre (en arabe ou en français) un dossier comportant :

- [Le formulaire de candidature selon le modèle proposé dûment rempli, signé par le.a président.e du conseil municipal ;](#)
- La décision de création de la commission municipale chargée de la jeunesse et/ou de la démocratie participative ;
- Les procès-verbaux de la commission municipale chargée de la jeunesse et/ou de la démocratie participative ;
- La liste des associations enregistrées au registre de la municipalité (selon le tableau en annexe 1 dans ce document) ;
- Le.s preuve.s de concertations avec les jeunes (PV de réunions, listes de présence, échanges sur les réseaux sociaux, vidéos...) pour la préparation de la candidature objet du présent appel.

Le dossier de candidature doit répondre aux conditions énoncées.

Il est à noter que la participation des jeunes à la préparation du dossier de candidature est fortement recommandée.

5. Information et communication au sujet de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures sera publié sur différents sites d'information de CILG-VNG International et de ses partenaires ainsi que sur leurs différents réseaux sociaux et canaux digitaux.

6. Soumission des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature devront être soumis en arabe ou en français, au plus tard, le lundi 28 février 2022, à 17h00 :

à l'adresse postale suivante :
CILG-VNG International
Immeuble IRIS Rue du Lac Mâlarén,
3^{ème} étage, Les Berges du Lac I 1053 – Tunis

¹ A titre d'exemple, les directions et les commissariats régionaux chargés de la jeunesse et des sports, de la culture, de la santé, des affaires sociales... et des différentes structures régionales et locales telles que les maisons de jeunes, les maisons de culture, les centres d'accueil et de tourisme des jeunes, les centres de médecine scolaire et universitaire, les centres de défense et d'intégration sociale...

ou

à l'adresse électronique suivante : jeunesse@cilg-international.org

Toute municipalité candidate désirant obtenir des éclaircissements sur l'appel à candidatures peut transmettre un mail à l'adresse suivante jeunesse@cilg-international.org au plus tard le mardi 22 février 2022.

CILG-VNG International répond à toutes demandes d'éclaircissements reçues au moins deux jours avant la date limite des candidatures.

7. Sélection des candidatures

Le comité de sélection fera la sélection des candidatures selon une grille prédéfinie.

La sélection sera basée sur deux types de critères :

- Critères de base de sélection

Critère	Pondération	Source de vérification
La motivation de la candidature de la municipalité à ce projet visant, entre autres, le renforcement des mécanismes de représentativité et des voix des jeunes au niveau local	20%	Sur déclaration
La présence de jeunes élu.e.s dans le conseil municipal (depuis les dernières élections municipales)	15%	Formulaire de candidature
Les municipalités qui ont réalisé des actions, depuis les dernières élections municipales, en faveur des jeunes	15%	Formulaire de candidature
L'implication des jeunes dans la réponse à cet appel à candidatures	15%	Preuves de concertations avec les jeunes (PV de réunions, listes de présence, échanges sur les réseaux sociaux, vidéos...)
L'existence des OSC au niveau local dans le domaine de la jeunesse	15%	Registre des associations de la municipalité
Les municipalités qui collaborent avec les associations locales dans le domaine de la jeunesse, depuis les dernières élections municipales	10%	Sur déclaration
La satisfaction de la condition minimale obligatoire CMO3 de l'évaluation des performances des communes pour l'année 2021	10%	Rapport d'évaluation publié par les affaires locales

http://www.collectiviteslocales.gov.tn/-/cmos-au-titre-de-lannee-2021/ ²		
Tableau Lien		

- Critères de bonification

Critère	Pondération	Source de vérification
Commune présidée par un.e président.e du conseil municipal âgé.e de moins de 35 ans lors des élections	5 points	Formulaire de la candidature
Commune présidée par une femme	5 points	Formulaire de la candidature
Commune ayant un.e secrétaire général.e âgé.e de moins de 35 ans	5 points	Formulaire de la candidature
Secrétaire général.e de sexe féminin	5 points	Formulaire de la candidature
Commune Nouvellement Créée	5 points	Liste des communes nouvellement créés
Commune située dans des gouvernorats prioritaires ³	5 points	Liste des gouvernorats prioritaires

8. Processus de sélection

Le processus de sélection se déroulera en 3 phases et sera mené par un comité de sélection à désigner et qui intègre les principales parties prenantes du projet et des organismes concernés par les affaires locales et de la jeunesse.

1^{ère} phase : Recevabilité et étude de l'éligibilité

Il s'agit de vérifier les éléments suivants :

- La demande est soumise dans les délais.
- La demande est complète et recevable (documents, respect des formats, informations renseignées...).
- La demande satisfait les critères d'éligibilité (voir section 3).

Le comité de sélection peut demander des compléments d'information nécessaires pour prendre la bonne décision quant à l'éligibilité de l'action.

Seules les candidatures éligibles seront retenues pour la phase de pré-sélection. Toutes les municipalités participantes seront notifiées par e-mail des résultats de traitement de leurs candidatures et les résultats seront publiés sur les différents sites d'information de CILG-VNG International et de ses partenaires ainsi que sur leurs différents réseaux sociaux et canaux digitaux.

2^{ème} phase : Tri des candidatures et présélection

² Les communes bénéficiaires doivent avoir été approuvée dans le tableau indiqué par le lien ci-dessus et disponible sur le site des collectivités locales.

³ Le projet a retenu 13 gouvernorats prioritaires, à savoir Béja, Siliana, Manouba, Sidi Bouzid, Zaghouan, Kairouan (gouvernorats internes), Jendouba, Kasserine, Le Kef, Médenine, Tataouine, Tozeur et Gafsa (gouvernorats frontaliers).

Cette étape concerne l'application du barème de notation selon les critères de base de sélection et celles de bonification. Les candidatures sont triées par ordre décroissant selon le score obtenu et les 10 premières candidatures sont présélectionnées.

Toutes les communes concernées seront notifiées par e-mail des résultats de traitement de leurs candidatures et les résultats seront publiés sur différents sites d'information de CILG-VNG International (www.cilg-international.org) et de ses partenaires ainsi que sur leurs différents réseaux sociaux et canaux digitaux.

3^{ème} phase : Sélection finale

Pendant cette étape, les communes présélectionnées seront visitées par l'équipe du projet. Des entretiens avec chacune seront menés à travers un guide d'entretien. L'objet de ces visites et entretiens concerne principalement les points suivants :

- Évaluer le degré de motivation et d'engagement de la municipalité ;
- Vérifier certaines informations déclarées dans la candidature ;
- Faire un diagnostic préliminaire de la municipalité par rapport aux axes d'intervention du projet.

L'équipe émet un rapport de visite par la municipalité au comité de sélection avec des recommandations concernant la sélection. La décision de sélection finale sera prise par le comité sur la base des rapports de visite élaborés par l'équipe.

La sélection finale se traduit par la signature d'une convention de collaboration entre les communes retenues et CILG-VNG International.

Il est à noter que la non-réactivité et/ou la fausse déclaration peut entraîner le rejet automatique de la candidature.

9. Calendrier et étapes de la sélection des candidatures

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

Étapes	Deadline
Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité	Mars 2022
Évaluation des dossiers de candidature retenus	Mars 2022
Pré-sélection	Mars 2022
Visites de terrain des municipalités présélectionnées	Avril – Mai 2022
Sélection	Mai 2022
Publication des résultats	Mai 2022
Signature de convention avec chacune des communes partenaires	Mai – Juin 2022
Lancement officiel des activités du projet dans les communes partenaires	Juin 2022